



## Fédéral

Population : 1 008 955<sup>1</sup>

Nombre d'écoles (M-12) : 487<sup>2</sup>

Nombre d'élèves (M-12) : ~108 995<sup>2</sup>

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 4

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : Indéterminé

<sup>1</sup> Données du recensement de 2016

<sup>2</sup> Fait référence à ceux qui déclarent un rôle nominal 2020-2021 directement à Services aux Autochtones Canada

## Gouvernance et réglementation

Au cours des quatre dernières années scolaires, Services aux Autochtones Canada (SAC) ont collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) en réponse à la résolution no 16/2016 adoptée par le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), qui a demandé au gouvernement du Canada de s'engager dans un processus honorable destiné à formuler des recommandations pour réformer l'éducation des Premières Nations. Le gouvernement du Canada a répondu à la résolution en s'associant aux Premières Nations pour concevoir et mettre en œuvre un processus d'engagement inclusif visant à élaborer des recommandations pour renforcer la réussite des élèves des Premières Nations (voir : Transformation de l'éducation des Premières Nations: Mobilisation 2016-2018). Le 1 avril 2019, SAC a mis en œuvre une nouvelle politique et une approche de financement élaborées conjointement pour l'enseignement du primaire et du secondaire, afin de mieux répondre aux besoins des élèves des Premières Nations vivant dans les réserves et d'améliorer les résultats scolaires.

La nouvelle approche de financement pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle au secondaire a remplacé les programmes désuets fondés sur les propositions offre aux élèves des Premières Nations résidant dans les réserves des allocations de financement comparables à celles que reçoivent les élèves dans les écoles financées par la province. Les formules seront mises à jour chaque année pour tenir compte de la croissance de la population étudiante et des considérations telles que les salaires et avantages sociaux des enseignants, l'éloignement et la taille de l'école. Conformément à la proposition de politique approuvée par l'Assemblée des Premières Nations, en plus de ce financement de base, le SAC offrira également des améliorations de financement qui répondent aux besoins particuliers des élèves des Premières Nations. Ce financement supplémentaire comprend un investissement annuel de 1 500 \$ par élève pour appuyer les programmes linguistiques et culturels des Premières Nations. Il comprend aussi de nouvelles ressources pour appuyer la maternelle à temps plein dans les écoles des Premières Nations pour les enfants de 4 et 5 ans, peu importe la façon dont la maternelle est offerte dans leur système d'éducation provincial respectif. Finalement, il comprend des dispositions de financement plus prévisible de l'éducation spécialisée et moins centrée sur la présentation de demandes, au-delà des niveaux de financement comparables dans les systèmes d'éducation provinciaux. De plus, SAC travaillent en partenariat avec les Premières Nations pour élaborer des ententes régionales, locales ou fondées sur les traités qui répondent aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation fixés par les Premières Nations. Ceux-ci seront élaborés

conjointement au niveau régional par le biais de tables de discussion afin de refléter les besoins et les priorités des Premières Nations.

Il convient de noter que le ministère, anciennement appelé AANC, est maintenant divisé en deux : le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et le ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC). Le SAC héberge maintenant les services clés des Premières Nations tels que les opérations régionales, Réforme des services à l'enfance et à la famille, Politique stratégique et partenariats, Direction de la santé des Premières Nations et des Inuit, Terres et développement économique, Éducation ainsi que Développement social, Programmes et Partenariats. Cette structure permet de positionner les programmes et services afin qu'ils puissent collaborer plus efficacement avec les Premières Nations, en développant et en offrant des approches holistiques aux services sociaux, de santé et d'infrastructure pour les partenaires autochtones. Les deux ministères continuent d'être responsables du respect des obligations et des engagements juridiques du gouvernement du Canada envers les populations indigènes (Premières Nations, Métis et Inuit) et de s'acquitter des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Les écoles administrées par les Premières Nations soumettent des données aux SAC afin que leur financement reflète le contexte local avec des indicateurs tels que :

- l'éducation à distance;
- l'éducation à domicile (en ligne); et
- l'éducation virtuelle (Internet).

Cependant, dans le contexte de la Transformation de l'éducation des Premières Nations et pour refléter le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations, SAC respecte le fait que le partage des données est une décision des Premières Nations et, par conséquent, a cessé de fournir des données au niveau du programme après l'année scolaire 2017-2018.

Au moins quatre programmes d'enseignement à distance ou en ligne de la maternelle à la 12e année sont désignés comme programmes destinés aux Premières Nations, aux Métis et/ou aux Inuit et ont été identifiés dans le cadre de notre enquête comme fonctionnant au cours pour l'année scolaire 2019-2020; *Keewaytinook Internet High School*, *Wahsa Distance Education* (Ontario), *Wapaskwa Virtual Collegiate* (Manitoba) et *Scyber E-learning Community* (Alberta). Cependant, un seul de ces quatre programmes a soumis des données pour l'année scolaire 2020-2021 via le sondage sur les programmes individuels.

Même lorsque SAC a fourni des données à travers la liste nominative, il y avait souvent une différence entre les données de SAC et les réponses au sondage des programmes identifiés. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2017-2018, SAC a signalé qu'il y avait 1 042 élèves inscrits en enseignement à distance, 63 élèves inscrits en enseignement à domicile (en ligne) et 26 élèves inscrits en enseignement virtuel (Internet), soit un total de 1 131 élèves engagés en formation à distance et/ou en ligne. Cette même année, selon les réponses au sondage sur les programmes individuels, la *Keewaytinook Internet High School* avait inscrit 455 élèves, le *Wahsa Distance Education Centre* avait inscrit entre 850 et 1 000 élèves, le *Wapaskwa Virtual Collegiate* avait

inscrit 646 élèves et la *Scyber E-learning Community* avait inscrit 300 élèves, soit collectivement entre 2 251 et 2 401, qui est plus que le double du chiffre fourni par SAC. De par ce fait et comme l'illustre cet exemple, le niveau exact de participation a toujours été une estimation de piètre qualité.

Et donc, aucune estimation du nombre approximatif d'élèves engagés dans l'apprentissage à distance et en ligne au cours de l'année scolaire 2020-2021 n'est fournie.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Pour des fins de financement, SAC conservent des indicateurs liés à l'apprentissage mixte ou hybride :

- l'enseignement en classe et à distance; et
- l'enseignement en classe et virtuel (Internet).

Cependant, comme SAC ne fournit plus de données sur ces indicateurs, AANC nous a communiqué les données les plus récentes au cours de l'année scolaire 2016-2017. A cette époque, il y avait 201 élèves inscrits à des cours mixtes (enseignement en classe et à distance) et 331 élèves inscrits à des cours mixtes (enseignement en classe et virtuel [Internet]), ou à ce titre, il y avait un total de 532 élèves engagés dans l'apprentissage mixte ou hybride.

De ce fait, aucune estimation du nombre approximatif d'élèves engagés dans l'apprentissage mixte au cours de l'année scolaire 2020-21 n'est fournie.

### **Apprentissage à distance**

Les écoles des Premières Nations ne relèvent pas de la compétence provinciale. Bien que de nombreuses écoles aient pu suivre les mandats et les lignes directrices de leurs provinces respectives, Services aux Autochtones Canada préconise le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et, de ce fait, les communautés des Premières Nations ont fait leurs propres choix concernant leurs protocoles et leurs modes de prestation de l'éducation.

Les directives fédérales pour la réouverture des écoles de la maternelle à la 12e année étaient basées sur les informations scientifiques les plus récentes, comme indiquées dans « Mesures individuelles et communautaires pour atténuer la propagation de la maladie COVID-19 au Canada ». Le gouvernement fédéral a également décrit les considérations à suivre pour réduire les risques notamment par l'utilisation des cafétérias et des bibliothèques, ainsi que pour des activités scolaires spécifiques telles que la musique et l'éducation physique. L'utilisation de masques a été encouragée, spécifiquement pour les enfants de plus de dix ans et en particulier lorsque la distanciation physique n'est pas possible ou ne peut être atteinte. Les mesures à suivre pour les élèves handicapés comprenaient l'accès continu aux soutiens et services avec, des aménagements supplémentaires au besoin. Des mesures de soutien ont également été décrites pour les communautés autochtones qui étaient « éloignées » ou « isolées », en particulier en ce qui concerne les mesures de santé pour les communautés des Premières Nations, Inuites et métisses afin d'atténuer les risques.